RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 21 octobre 1986
approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment no 235
parcelle no 10075
sis sur la commune de Jussy

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, du bâtiment no 235, sis sur la parcelle no 10075, feuille no 10A, du cadastre de la commune de Jussy, inscrit au registre foncier au nom de la communauté de co-propriétaires formée de Madame Georgette DUSTOUR et de Monsieur Pierre DUSTOUR;

attendu que cette maison bourgeoise, avec partie rurale, portant la date de 1832, est caractérisée par la présence, sur le pignon côté habitation, de deux rangées verticales de fenêtres et d'un berceau faiblement marqué;

vu la qualité des encadrements et chaînes d'angle en molasse;

attendu que ce bâtiment occupe une position marquante au centre de Jussy-l'Eglise;

attendu que les propriétaires ont été invités à communiquer leurs observations éventuelles le 28 février 1986;

vu les observations favorables recueillies le 24 mars 1986;

vu le préavis de la commune du 12 juillet 1986;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 25 août 1986;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1

Le bâtiment no 235, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

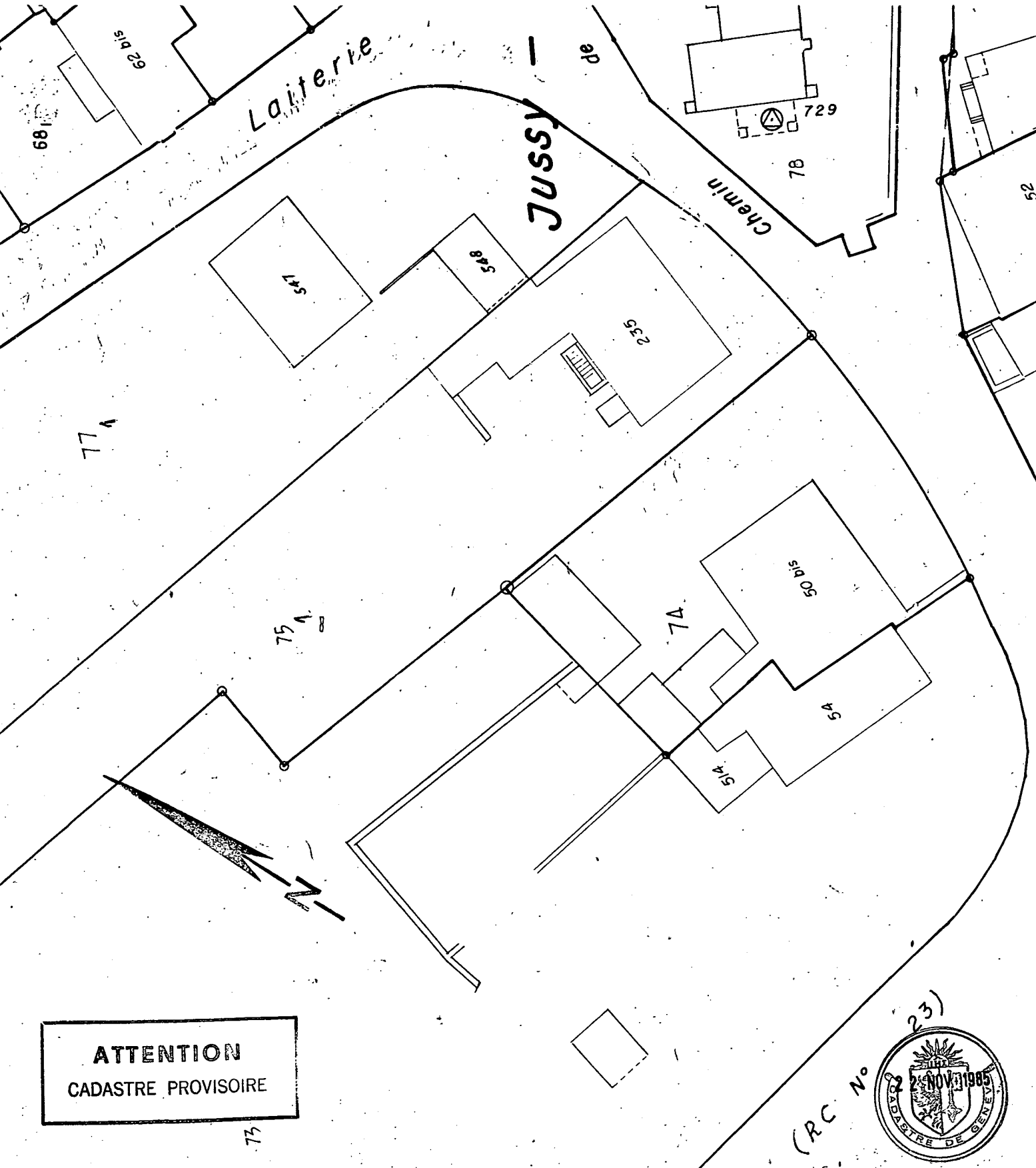
CADASTRE

Extrait du plan cadastral 10 A

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de JUSSY

Echelle **1:500**



ATTENTION
CADASTRE PROVISOIRE

(RC N° 23)

22 NOV. 1985
CADASTRE DE GENEVE